



# LA BANQUE TORONTO-DOMINION

## PROCURATION – ACTIONS ORDINAIRES

Assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires – le 30 mars 2017

### NOTES AFFÉRENTES À LA PROCURATION

1. **Un actionnaire a le droit de nommer une autre personne que celles indiquées au verso pour le représenter à l'assemblée en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace prévu à cette fin au verso de la présente procuration ou en remplissant une autre procuration valide.**
2. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada), les actions représentées par la présente procuration feront l'objet d'un vote POUR ou CONTRE ou d'une ABSTENTION de vote conformément aux instructions qui sont données aux présentes. Si un actionnaire précise un choix à l'égard de toute question à l'ordre du jour, les droits se rattachant aux actions de l'actionnaire seront exercés en conséquence.
3. **La présente procuration confère au fondé de pouvoir le pouvoir de voter à sa discrétion à l'égard de chaque point indiqué dans la présente procuration si aucun choix n'est précisé et de voter à sa discrétion à l'égard de toute modification apportée aux points indiqués dans la présente procuration ou de tout autre point qui peut être dûment soumis à l'assemblée et à toute reprise ou remise de celle-ci.**
4. Dans le cas des propositions des actionnaires, si un actionnaire coche la case « S'ABSTENIR » au verso de la présente procuration, il donne à son fondé de pouvoir la directive de s'ABSTENIR de voter POUR ou CONTRE la proposition en question. Cette abstention sera prise en compte comme une présence aux fins de la constatation du quorum mais elle ne le sera pas en tant que voix exprimée afin d'établir si la proposition est approuvée à la majorité des voix exprimées requises. Le nombre d'abstentions sera compilé dans les résultats du vote.
5. Les droits de vote afférents aux actions ne peuvent être exercés, en personne ou par procuration, si les actions sont détenues en violation de la *Loi sur les banques* (Canada). Les restrictions visant la propriété d'actions sont décrites dans la circulaire de procuration de la direction.
6. La présente procuration devrait être lue conjointement avec la circulaire de procuration de la direction.

### FAÇON DE VOTER

#### Par la poste



- Veuillez remplir, signer et dater le verso des présentes
- Veuillez retourner la présente procuration dans l'enveloppe fournie ou la retourner au secrétaire par la poste ou en mains propres au Service juridique,  
La Banque Toronto-Dominion  
TD Bank Tower, 66, rue Wellington Ouest, 12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5K 1A2

#### Par télécopieur



- Veuillez remplir, signer et dater le verso des présentes
- Veuillez transmettre la présente procuration par télécopieur au 416-368-2502 ou (sans frais) au 1-866-781-3111

#### Par voie électronique



- En ligne : Rendez-vous au [www.cstvotezmaprocuration.com](http://www.cstvotezmaprocuration.com) et suivez les instructions. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle imprimé sur la présente procuration.
- Par courriel : Veuillez remplir, signer et dater le verso de la présente procuration. Veuillez numériser les deux côtés et les faire parvenir par courriel à l'adresse [procuration@canstockta.com](mailto:procuration@canstockta.com).

**Pour que votre vote soit pris en compte, les procurations doivent parvenir à Société de fiducie CST, notre agent des transferts, avant 9 h 30 (heure de l'Est) le 29 mars 2017.**

**La présente procuration est demandée au nom de la direction de La Banque Toronto-Dominion.**

Le soussigné, détenteur d'actions ordinaires de **LA BANQUE TORONTO-DOMINION**, nomme par les présentes **BRIAN M. LEVITT**, président du conseil, ou à défaut de celui-ci, **BHARAT B. MASRANI**, président du Groupe et chef de la direction, ou à la place de l'un d'eux,

..... comme fondé de pouvoir du soussigné, avec plein pouvoir de substitution, afin d'assister, de voter et autrement d'agir pour le soussigné à l'égard de toute question pouvant être soumise à l'**ASSEMBLÉE ANNUELLE DES DÉTENTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION (L'ASSEMBLÉE) QUI AURA LIEU LE 30 MARS 2017** et à toute reprise ou remise de celle-ci.

Ledit fondé de pouvoir est tenu expressément, par les présentes, de voter pour ou contre, ou de s'abstenir de voter, tel qu'il est stipulé ci-dessous :

Les administrateurs recommandent aux actionnaires de voter **POUR** les points suivants. Sauf indication contraire, les fondés de pouvoir désignés par la direction dans la présente procuration ont l'intention de voter **POUR** :

	<b>Vote pour</b>	Abstention de vote	<b>Vote pour</b>	Abstention de vote
1. Élection des administrateurs				
William E. Bennett	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Brian M. Levitt	<input type="checkbox"/>
Amy W. Brinkley	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alan N. MacGibbon	<input type="checkbox"/>
Brian C. Ferguson	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Karen E. Maidment	<input type="checkbox"/>
Colleen A. Goggins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bharat B. Masrani	<input type="checkbox"/>
Mary Jo Haddad	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Irene R. Miller	<input type="checkbox"/>
Jean-René Halde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nadir H. Mohamed	<input type="checkbox"/>
David E. Kepler	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claude Mongeau	<input type="checkbox"/>
2. Nomination de l'auditeur désigné dans la circulaire de procuration de la direction			<b>Vote pour</b>	Abstention de vote
3. Démarche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans les sections de la circulaire de procuration de la direction intitulées Rapport du comité des ressources humaines et Démarche en matière de rémunération de la haute direction			<b>Vote pour</b>	Vote contre

\*Le point 3 fait l'objet d'un vote consultatif \*

Les administrateurs recommandent aux actionnaires de voter **CONTRE** les points suivants. Sauf indication contraire, les fondés de pouvoir désignés par la direction dans la présente procuration ont l'intention de voter **CONTRE** :

	<b>Voter pour</b>	<b>Voter contre</b>	S'abstenir
4. Proposition des actionnaires A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Proposition des actionnaires B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Proposition des actionnaires C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Proposition des actionnaires D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Proposition des actionnaires E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Proposition des actionnaires F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Proposition des actionnaires G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les propositions des actionnaires figurent dans la circulaire de procuration de la direction ci-jointe.

Date ..... Signature de l'actionnaire .....

Nota : Un espace est prévu pour inscrire une date. Si aucune date n'y figure, la présente procuration est réputée porter la date à laquelle elle a été postée à l'actionnaire.

**Demande relative aux rapports trimestriels**

- On peut consulter les rapports trimestriels aux actionnaires de La Banque Toronto-Dominion le jour même de leur diffusion à l'adresse suivante : [www.td.com/francais/investisseurs](http://www.td.com/francais/investisseurs). Toutefois, si vous désirez recevoir une copie papier des rapports trimestriels pour le prochain exercice par la poste, veuillez cocher cette case. Si vous ne cochez pas la case et ne retournez pas la présente procuration, vous NE recevrez PAS une copie papier de ces rapports par la poste.

**Renonciation aux rapports annuels**

- Cochez cette case si vous NE voulez PAS recevoir une copie papier du rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion contenant les états financiers annuels et le rapport de gestion s'y rapportant. Si vous ne cochez pas cette case, vous continuerez de recevoir une copie papier du rapport annuel par la poste.

**Consentement à la livraison électronique des documents aux actionnaires de la banque**

Rendez-vous au [www.canstockta.com/consentementelectronique](http://www.canstockta.com/consentementelectronique), choisissez La Banque Toronto-Dominion, remplissez le formulaire et cliquez sur le bouton « soumettre ».

Veuillez consulter les notes figurant au recto, qui font partie intégrante de la présente procuration.